

CINEMA EN PLEIN AIR

Afin de faire durer les vacances cet été, le conseil a souhaité vous offrir gracieusement un moment de détente avec la projection d'un film comique en plein air dans la cour de l'école. Cette séance réservée aux Ardenaisiens **en priorité sera limitée à 100 places** compte tenu de l'exiguïté du terrain. A l'issue un pot de l'amitié sera offert.

Date, lieu et heure : cour de l'école, le 25 août à 22h00 (se présenter un peu avant)

Titre et genre du film : « Raid Dingue » avec Dany Boon, genre comique tout public

Réservation obligatoire:

- du 09-07 au 10-08 : Habitants d'Ardenay sur Mézize uniquement,
- du 13 au 17-08 : ouvert aux extérieurs (si places restantes)

Contacts :

- Du 09 au 31 juillet 2018 : au **02.43.89.92.00** Maison pour tous*
- Du 01 août au 17 août au **02.43.89.87.25** Secrétariat de Mairie*

*Se renseigner sur les heures d'ouverture de ces services



INFOS PRATIQUES & BONNE ADRESSE



Madame et Monsieur SAINTY Laure et Jean-Claude, habitants de notre commune, viennent d'ouvrir leur restaurant à Champagné. N'hésitez pas à leur rendre visite, où le meilleur accueil vous sera réservé.

Responsable de la communication : André Pigné
Rédaction : Commission Communication
Bulletin réalisé et imprimé par nos soins

L'écho d'Ardenay n°6



Bulletin municipal d'Ardenay sur Mézize



Tout d'abord bienvenue aux nouveaux habitants qui choisissent de s'installer dans notre belle commune pour son cadre, son calme, son école, ses services de proximité aux parents (accueil périscolaire, bibliothèque), ses infrastructures (fibre optique, accès routiers), sans oublier la nature environnante qui invite facilement à la ballade.

L'année 2017 a été marquée par la création de notre territoire communautaire élargi avec ses nouvelles prises de compétences induites par la loi NOTRe et la modification du régime fiscal qui en découle. Cette mise en place, qui a demandé une somme de travail considérable aux élus, a entraîné et entrainera encore de profonds changements dans notre fonctionnement à venir.

Vous pourrez prendre connaissance, dans ce bulletin, du budget 2018. Conséquent tant en termes d'investissements, pour améliorer sans cesse votre confort avec des travaux d'éclairage et d'assainissement en juillet, que de fonctionnement pour entretenir les routes et chemins, sa gestion rigoureuse a permis de stabiliser notre capacité d'autofinancement malgré la baisse inexorable des financements publics.

Au plan social, le conseil municipal a souhaité rester solidaire vis-à-vis des plus dépendants en apportant son aide matérielle dans le projet d'humanisation de la résidence Amicie (EPAHD) de Montfort le Gesnois et en se portant garant pour un prêt bancaire accordé au Centre social rural afin lui permettre de poursuivre sa mission d'aide aux plus démunis, et je l'en remercie vivement.

Pour rendre notre village encore plus accueillant, il faut encourager toute initiative en matière d'animation et ménager des moments de convivialité. Aussi, au mois d'août votre commune vous invite à une séance de cinéma en plein air, suivi d'un pot de l'amitié.

A l'approche de la saison estivale, je vous souhaite par avance de bonnes vacances et à très bientôt

BUDGETS

Comptes administratifs 2017

BUDGETS		Fonctionnement	Investissement
Commune Fonct : 850 415,88 € Inv : 430 598,70 €	Dépenses	414 199,40 €	222 221,50 €
	Recettes	566 373,78 €	100 843,53 €
	Résultat de clôture	152 174,38 €	- 121 377,97 €
	Résultat cumulé	451 128,90 €* 	- 40 383,27 €
Assainissement Fonct : 49 686,91 € Inv : 64 432,61 €	Dépenses	14 942,45 €	8 096,49 €
	Recettes	18 095,99 €	14 679,66 €
	Résultat de clôture	3 153,54 €	6 583,17 €
Maison pour Tous Fonct : 79 938,24 €	Dépenses	73 123,14 €	
	Recettes	77 557,84 €	
	Résultat de clôture	4 434,70 €	

Chiffres clés

Année 2017	Ressources par habitant		Charges / Dépenses par habitant	
Fonctionnement	Ressources fiscales	831€	Charges générales	224 €
	Dotations et participations	108 €	Charges de personnel	265 €
	Autres produits	59 €	Charges de gestion courante	167 €
Investissement	Dotations et fonds	78 €	Dépenses directes d'équipement	387 €
	Subventions / participations	97 €	Remboursement dette	67 €
	Autofinancement (CAF brute)	334 €		

Evolution	DGF	Dette	Capacité d'autofinancement nette
2014	61 505 €	277 426 €	86 504 €
2015	52 406 €	240 754 €	107 486 €
2016	42 227 €	203 605 €	115 113 €
2017	33 135 €	170 787 €	130 284 €

Budget primitif 2018

	Fonctionnement	Investissement	
Commune	657 581,60 €	475 123,49 €	*Report de l'excédent de fonctionnement: - 151 128,90 € au titre du fonctionnement - Capitalisation de 300 000,00 € sur le budget d'investissement
Assainissement	23 840,45 €	71 096,49 €	
MPT	81 354,70 €		

Fiscalité

	Taux 2017	Taux 2018	Moyenne régionale
Taxe d'habitation	15.39 %	15.54 %	17,95 %
Taxe foncière (bâti)	6.06 %	6.12 %	13,80 %
Taxe foncière (non bâti)	20.45 %	20.65 %	29,85 %

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	Particulier Ardenay	Particulier Hors commune
Animations publiques avec entrées gratuites -expo, bals...	Gratuit	150 €
Animations publiques avec entrées payantes -expo, bals...	200 €	500 €
Vin d'honneur, galettes ...	75 €	150 €
Location 1 journée	150 €	300 €
Location Week-end (2j)	225 €	450 €
Location Week end (3J)	300 €	600 €
Forfait chauffage (entre le 1 ^{er} octobre et le 31 mars)	1J	20 €
	2J	30 €
	3J	40 €

INTERDICTION DE TOURNER A GAUCHE



Il est rappelé que « le tourné à gauche » pour emprunter la route de la Mérisse direction le Breil est interdit par l'arrêté n°2018-003 du 06/02/2018 affiché en Mairie. Les usagers doivent rester sur la RD 357 jusqu'au rond-point du poteau rouge et emprunter la RD 20 bis.

A noter : à compter du 01 juillet 80 km/h au lieu de 90 km/h sur les routes sans séparateur central

« L'INFORMATIQUE POUR LES NULS »



Comme vous le savez, nous sommes rentrés dans l'aire du tout numérique. Bientôt pour toutes vos formalités vous ne pourrez plus utiliser de version papier, ou le téléphone. Tout se fera grâce à un support informatique (Smartphone, Tablette, Ordinateur etc.).

Cet horizon est relativement proche et peut inquiéter certains d'entre vous. C'est compréhensible et légitime quand on n'a jamais eu besoin ou envie de se servir de cette technologie.

C'est pourquoi nous vous proposons de participer à une réunion sur le sujet où toutes les questions qui vous hantent pourront être abordées sans complexe.

A l'issue nous pourrions définir ensemble d'un calendrier pour apprendre à se familiariser avec le monde de l'informatique si vous le souhaitez. N'hésitez pas à vous saisir de cette opportunité.

Quand : le 22 juin 2018 à 19h Durée prévue : 1h Entrée libre

Lieu : Salle polyvalente – accès libre .Animée par André Pigné

sportives ont été organisées avec course d'endurance et course d'orientation. Saluons également la performance de la classe de CM1 /CM2, classée 3^{ème} de l'académie dans un concours visant, à partir d'un enregistrement oral à «faire deviner un élément mystère ». Vu le projet pédagogique de l'année, le choix des élèves a porté sur le personnage d'Ulysse !

La bibliothèque :

Appréciée tant des enfants par le large choix de livres proposé pour les loisirs et le travail scolaire, ainsi que des parents pour l'aide aux devoirs qui est assurée, la bibliothèque de la maison pour tous est un lieu privilégié. Avec la proximité école-bibliothèque, une grande dynamique s'est instaurée. Ainsi, chaque semaine, la responsable de la bibliothèque Jacqueline Siegwald se rend à l'école pour une séance de lecture en classe, libérant ainsi les professeurs pour leur permettre une prise en charge plus personnalisée d'enfants. Cette initiative prise il y a deux ans, est devenue avec l'arrivée de l'actuelle directrice de l'école, une réelle pratique.

11 NOVEMBRE 2017 - 8 MAI 2018

Pour célébrer le 8 mai 1945 qui représente la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe et le 11 novembre célébrant la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), comme chaque année les deux cérémonies ont eu lieu au monument aux morts. Vins d'honneur offerts par la commune et repas proposés par le CCAS et l'association des anciens combattants ont réuni dans la convivialité ceux qui souhaitaient s'associer aux célébrations.



Déjeuner du 11 novembre 2017



Cérémonie du 8 mai 2018

AGENDA DES FESTIVITES 2018

- 07 juillet : Feu d'artifice 22H30 Départ de la retraite aux flambeaux devant la Mairie – 23 H feu d'artifice Place du monument aux morts
- 25 août : Cinéma en plein air 22H00 – Gratuit. Cour de l'école
- 3 et 4 novembre : Bouquet d'Artistes 11H -18H salle polyvalente
- 11 novembre : cérémonie et vin d'honneur, repas des aînés-salle polyvalente
- 16 décembre : Noël des anciens -salle polyvalente

TRAVAUX – ASSAINISSEMENT & VOIRIE

Pour l'exercice 2017, compte tenu du montant budgété pour les travaux de réfection de la mairie, des arbitrages ont été effectués pour ramener le montant des investissements dans une enveloppe de 290 000 €. N'avaient donc été retenus en priorité que les travaux d'entretien, d'amélioration et ceux impactant la sécurité. En particulier les gros travaux de voirie avaient été repoussés ou étalés : réalisation des trottoirs sur la RD 52, réfection de la route de la Jatterie et celle de Challes, l'assainissement, la confection des trottoirs et l'extension de l'éclairage public de la Vinette.

Pour l'assainissement, il est rappelé que la commune s'était engagée contractuellement auprès du délégataire (Suez Environnement) à réaliser des travaux d'extension de réseau d'assainissement notamment au collectif de la Vinette sachant que :

- Selon le code de la Santé Publique et le code général des collectivités, le raccordement collectif est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.
- Les coûts engendrés par le raccordement se répartissent entre le propriétaire et la commune.
- Les habitants de la Vinette ayant par ailleurs déjà investi dans un assainissement autonome, le montant de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif – c'est-à-dire la taxe de raccordement à l'égout) a été fixé à titre compensatoire par délibération du conseil municipal à 1000 € (au lieu de 2000 €).

Pour les travaux de reprofilage de chaussées, des enduits d'usure/mise à niveau des accotements et du marquage, le marché a été confié à l'entreprise TP PIGEON pour un montant TTC de 63 804 €. S'agissant de l'entretien courant des voiries, ces travaux relèvent du budget de fonctionnement. Ils sont programmés en deux phases :

- 1ère année : les reprofilages et la mise à niveau des accotements route de cimetière, la VC110 + une partie de la route de Challes et de la VC 202 (route de la Jatterie).
- 2ème année : les enduits de surface de la route de Challes et de la VC 202.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement d'une partie de la rue des Fréteaux au lieu-dit la Vinette, le conseil municipal vient de retenir lors de la séance du 22 mai 2018 :

- la société EIFFAGE pour la réalisation des travaux de terrassement, voirie, assainissement, signalisation, pour un montant HT de 158 033 €.
- la société CITEOS pour l'éclairage public pour un montant HT de 17 500 €.

Autres travaux programmés :

- La réfection de la façade de la mairie dans le courant du second semestre.
- Au niveau de la maison pour tous : la pose d'un faux plafond permettant d'améliorer l'acoustique, l'accessibilité de la bibliothèque pour les personnes à mobilité réduite, la réfection des peintures.

DEPLACEMENT DE L'ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE



Photomontage après construction de l'antenne

Actuellement l'antenne des opérateurs Orange et Free est installée sur la parcelle d'un particulier à la butte, et permet outre la téléphonie mobile, d'avoir la 4G et la géolocalisation notamment sur l'axe de la RD 357.

Le propriétaire ne souhaitant pas la reconduction du bail, le démontage de cette antenne a été programmé à la fin de l'année. Il était donc urgent de réagir et l'opérateur Orange s'est tourné dans un premier temps vers la

commune. Or celle-ci ne possédant pas de point altimétrique suffisant, il lui a fallu prospecter vers les particuliers en respectant le P.O.S, les conditions d'intégration dans le paysage, et les capacités de fonctionnement.

L'opérateur a envoyé un dossier d'informations début mai qui a retenu l'attention du conseil. Ce projet prévoit de déplacer cette antenne au « champ du cormier » route de la jatterie, à 550 m du site actuel.

Une fois le délai réglementaire de 2 mois échu, un dossier préalable de travaux sera déposé. Ceux –ci sont prévus de commencer en septembre pour une mise en service en mars 2019.

L'opérateur Free dont le marché de la concurrence oblige à avoir ses propres antennes désormais, ayant présenté un dossier qui ne répondait pas aux recommandations de la commune a été invité à faire de nouvelles recherches.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (noir, anneau et pattes jaunes)

Un nid de frelons asiatiques à basse altitude représente un réel danger s'il est dérangé.

Le SDIS ayant annoncé que désormais les pompiers n'interviennent plus auprès des particuliers sauf cas très grave il a semblé opportun à la commune de vous apporter un service supplémentaire en passant une convention de partenariat avec le FDGDON72. Un agent des services techniques de la commune qui sera votre contact pendant les heures de service aux jours ouvrables, va être formé par le prestataire dans les semaines à venir. Les coordonnées pour le joindre vous seront fournies dès que le service sera opérationnel.



Déplacements, produits et main d'œuvre	HT	TVA	TTC
Au sol -technicien-pré nid, début de saison	52.00	13.00	65.00
Au sol -1 technicien-nid < 8 mètres	70.83	14.17	85.00
A l'échelle -1 technicien-nid < 8 mètres	83.33	16.67	100.00
A la canne -1 technicien-intervention < 30 minutes	109.17	21.83	131.00
A la canne -1 technicien-intervention < 45 minutes	127.50	25.50	153.00
A la canne -1 technicien-intervention < 60 minutes	150.00	30.00	180.00
Sur corde -2 techniciens-	177.50	35.50	213.00
Nacelle < 15m (*) – 2 techniciens	310.00	62.00	372.00
Nacelle < 20m (*) – 2 techniciens	355.00	71.00	426.00
Nacelle > 20m (*) – 2 techniciens	DEVIS		
Forfait à la journée -2techniciens-nacelle	1290.00	258.00	1548.00

Prise en charge par la commune : 50% Reste à charge du demandeur : 50%
 (*) le coût de la nacelle pourra être mutualisé en fonction du nombre de nids/journée

Majoration : + 25% pour les interventions après 18 heures, week-end & jours fériés

PREVENTION CONTRE LES TIQUES

Notre campagne environnante invite à la ballade mais en cette saison les tiques prolifèrent et il est important de suivre quelques conseils si l'on veut que celle-ci reste un plaisir. Evitez les grandes herbes, portez des vêtements longs et avant le départ appliquez un produit répulsif contre les insectes. Changez-vous dans le garage à votre retour et examinez tout le corps. Malgré tout si quelques heures après vous ressentez un désagrément, soyez attentif ; il s'agit peut-être d'une tique qui s'est agrippée à vous. A ce stade elle est minuscule (1^{ère} à gauche sur la photo) et s'ôte facilement avec un outil adéquat mais attention d'être sûr d'avoir retiré la tête. Il est préférable de ne pas l'endormir avec un produit quelconque afin d'éviter qu'elle vous injecte sa salive toxique. En cas de doute consulter rapidement un médecin ou un pharmacien car cet acarien peut transmettre la maladie de Lyme qui si elle n'est pas traitée à temps peut avoir des conséquences importantes pour la santé. Pensez également à observer de près votre animal de compagnie surtout s'il a la possibilité d'aller à l'extérieur.



<https://www.randonner-malin.com/randonneurs-faites-attention-aux-tiques-et-a-la-maladie-de-lyme>

CIVISME-ELAGAGE



Pourtant déjà paru dans un bulletin précédent, il nous paraît souhaitable de rappeler quelques règles de civisme et notamment celle concernant l'égavage le long des propriétés mitoyennes avec le domaine public ; chemins, routes, terrain de loisir etc. Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'égavage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

<http://www.codes-et-lois.fr/code-general-des-collectivites-territoriales/article-l2212-2-2>

RECENSEMENT DU SERVICE NATIONAL



Les décrets n° 98-180 du 17 mars 1998 et n° 2002-446 du 29 mars 2002 ont modifié la partie législative du code du service national.

Tous les jeunes gens, garçons et filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant.

Les personnes devenues françaises entre la date de leur seizième anniversaire et celle de leur vingt-cinquième anniversaire doivent se faire recenser.

Ils doivent se présenter à la Mairie munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille ou d'un acte de naissance. Cette démarche peut également être effectuée sur www.mon.service-public.fr.

Une attestation de recensement leur sera délivrée.

L'ECOLE, la BIBLIOTHEQUE et leurs ACTIVITES

« L'école d'autrefois » :

Convié par la directrice, Monsieur Diaz est venu présenter l'école d'Ardenay qu'il avait dirigée pendant de nombreuses années: un échange intergénérationnel riche d'histoire et de souvenirs

La fin de l'année scolaire 2017 :



A la veille des vacances d'été, par un bel après-midi, la fête de l'école battait son plein : un beau spectacle avec exposition, danse et chorale en présence de nombreux parents. Cette manifestation concrétisait l'aboutissement du projet pédagogique de l'année portant sur le thème de l'eau. L'exposition, avec une foison de dessins, maquettes, peintures, exposés, retraçait le travail de l'année des élèves. Interprétées avec brio par les élèves, les danses ont repris différents thèmes (mer, pluie, animaux marins, ...) et la chorale, animée par la directrice de l'école, a repris plusieurs chants : C'est de l'eau, La Seine, Oh! Rester dans mon lit... Bref, un succès indéniable de cette manifestation récompensant ainsi le gros investissement des élèves et des professeurs. Un grand moment d'émotion aussi à l'issue de ce spectacle, quand Madame Delisle a dit « au revoir » à ses élèves et aux parents.

La rentrée et l'année scolaire 2018 :



A la rentrée, est arrivée Anne-Lise Vignaud, Agnès Lebourdais conservant la direction de l'école. Avec 48 élèves, 2 classes de 24 élèves ont été constituées. La classe de Madame Vignaud regroupe 16 élèves de CE2 et 8 élèves de CM2, et celle de Madame Lebourdais 14 en CM1 et 10 en CM2.

Le projet pédagogique de cette année porte sur le thème : « Mythologie, Contes et Fantastique » qui propose plus particulièrement aux élèves de suivre notamment Hercule tout au long de ses douze travaux ainsi que l'Odyssée d'Homère et les aventures d'Ulysse. Une restitution de ce travail est prévue le jeudi 5 juillet avec bien sûr exposition, chorale, théâtre...

Au programme de la sortie scolaire du printemps: un jeu de piste dans le vieux Mans avec une visite du musée vert et son exposition, mais également une grande première pour certains élèves : prendre le tramway et pour le voyage de fin d'année du 29 juin prochain : destination le Puy du Fou.

La directrice a tenu à faire intervenir la Croix Rouge pour sensibiliser les élèves à la prévention, et deux rencontres .../...

